

SETON®



Rénovation des sols

Comment s'y prendre ?

**Tous nos conseils et astuces pour la rénovation
de vos sols extérieurs et intérieurs.**

Téléphone : 03 20 01 06 06 - Fax : 03 20 01 06 07 - Internet : www.seton.fr
Mail : contact@seton.fr - Courrier : SETON 45, avenue de l'Europe BP132 59436 Roncq Cedex

Rénovation de vos sols : comment s'y prendre ?

La mise en peinture et le marquage de vos sols intérieurs et extérieurs, nécessitent plusieurs étapes. Pour un résultat durable et de qualité, Seton vous guide à travers ces différentes étapes :

- **Etape 1** : Pour la réparation des sols. Seton vous propose une large gamme de produits qui vous permettra de réparer vos sols abîmés.
- **Etape 2** : Pour la préparation des sols. Seton vous conseille dans le choix des produits pour le nettoyage des sols.
- **Etape 3** : Pour la mise en peinture. Découvrez la classification des différentes peintures en fonction du type de sol.
- **Etape 4** : Pour le marquage des sols. Délimitez votre espace de travail, vos zones de stockage, ou encore vos parkings avec une signalisation claire et précise.



Réparation des sols



Préparation des sols



Mise en peinture



Marquage au sol

Seton vous donne de nombreux conseils pour la rénovation de vos sols intérieurs (entrepôts, bureaux, salles de sport...) et de vos sols extérieurs (parking, routes...).

Parcourez les différentes étapes afin d'obtenir un résultat optimal pour vos sols.



Etape ①

La réparation des sols

Seton vous propose une large gamme de produits qui vous permettra de réparer vos sols abîmés.



1 .La réparation des sols

Appliquer de la peinture sur un sol fissuré ou abîmé ne sera pas du meilleur effet. La peinture est un liquide qui épouse toutes les formes de la surface sur laquelle elle est posée. Sur une surface plate, un simple creux produira alors des reflets, rendant ainsi les défauts du sol très visibles.

Seton vous propose une large gamme de produits qui vous permettra de réparer vos sols abîmés.

Rebouchage de trous et fissures



Pour le **rebouchage des trous et des fissures**, il faudra utiliser un mortier.
Seton vous propose :

- **Le mortier standard** : pour des sols en béton et en ciment en intérieur et extérieur.
- **Le mortier spécial ciment** : pour les sols en ciment intérieur et extérieur.
- **L'enrobé à froid** : spécialement conçu pour l'entretien des voiries, parkings, trottoirs... Une fois appliqué, il est possible de marcher ou de rouler sur le sol directement.

Il est tout d'abord important de dégager au burin la **surface de la fissure**, afin que celle-ci soit plus grande qu'elle ne l'était au départ. De cette façon, le mortier adhèrera mieux. Aspirez soigneusement la fissure afin d'enlever toutes les impuretés qui pourraient diminuer l'adhérence. Le mortier dispose ainsi d'une base solide pour adhérer. Un séchage trop rapide du mortier est fortement déconseillé.

Ainsi, pensez à **humidifier** légèrement l'ensemble de la fissure afin d'éviter ce séchage trop rapide. Vous pourrez ensuite **remplir la fissure ou le trou** de mortier à l'aide d'une truelle. Il faudra bien remplir la fissure et éliminer toutes les bulles d'air.



Puis, la surface de la zone réparée devra être **lissée** à l'aide d'une truelle, tout en laissant une légère surépaisseur par rapport au reste du sol. En séchant, le mortier risque en effet de descendre. Laissez sécher pendant une heure et lissez ensuite parfaitement le mortier. Enfin, vous pourrez lisser la surface à la taloche pour obtenir une surface totalement lisse.

Il est conseillé d'**humidifier** encore **le mortier** pendant quelques jours et de veiller à le protéger des rayons du soleil, puisque si le mortier sèche trop vite, des fissures pourront se créer.

Ragréage de surface



Avant la mise en peinture, vous devez vous assurer que votre support est **plat** et **horizontal**. Si votre sol présente des zones creusées ou bosselées, donc de niveaux différents, il doit être ragréé partiellement ou totalement.

Le **ragréage** est possible sur toutes les surfaces dures mais il n'est pas réalisable sur des surfaces souples. Ainsi, l'opération de ragréage peut être réalisée sur des surfaces telles que le ciment, le béton, les dalles plastiques, le carrelage et même sur le parquet. Cependant, il est indispensable d'enlever les éléments présentant une mauvaise adhérence (résidus de colle ou de peinture par exemple).

- **Le mortier de ragréage** : pour réparer des zones complètes.
- **L'enduit** : idéal pour le rebouchage des trous, fissures et l'enduisage des supports ciment.

Une fois votre sol réparé, il faudra le préparer, le nettoyer voire le dégraisser pour une meilleure accroche de la peinture.



Etape ②

La préparation des sols

Seton vous conseille dans le choix des produits pour le nettoyage des sols.



2. La préparation des sols

La surface à peindre se doit d'être nettoyée, afin d'en retirer la **poussière**, les **saletés**, les **graisses** et les **huiles**. Un sol bien nettoyé améliore considérablement la durée de vie du marquage.

La préparation va dépendre de la nature du support mais dans tous les cas, il faut :

- Eliminer les particules et les poussières avec un balai.
- Laver à l'eau claire pour éliminer les traces de produits chimiques. Il est recommandé d'utiliser un nettoyeur à haute pression.
- Attendre que le sol soit bien sec avant d'y appliquer la peinture.

Préparer les sols déjà peints



Si vous voulez faire un marquage sur un sol déjà peint, il est nécessaire d'**enlever la peinture du sol** ou tout du moins « l'abîmer ».

Seton vous conseille d'utiliser un décapant qui vous permettra d'éliminer facilement la peinture déjà présente sur votre sol.

Préparer les sols en béton et ciment



Pour les sols en béton ou en ciment, il sera nécessaire d'utiliser un nettoyant acide afin de **réduire l'alcalinité** de vos sols. Ceci renforcera l'adhérence de la peinture.

Préparer les sols gras



Pour les sols gras, huileux et tâchés, il est fortement conseillé d'utiliser un dégraissant.

Attention ! Lors de la préparation de votre sol, il faut également vérifier l'état de votre support :

- Le sol ne doit présenter **aucune humidité**. Si le sol est humide, Seton vous conseille d'appliquer un primaire d'accrochage spécial sols humides.
- Le sol doit être **poreux** et non imperméable. Pour vérifier la porosité d'un support, un **test simple** existe, celui de la goutte d'eau. Il vous suffit de poser une goutte d'eau sur la surface à peindre. Si l'eau ne reste pas en surface et s'infiltre dans le sol, le sol est bien poreux. Au contraire, si l'eau reste en surface, le sol n'est pas poreux et la peinture n'adhérera pas. Dans ce cas, Seton vous conseille d'appliquer un primaire d'accrochage pour sols poreux.
- Pour protéger vos structures en acier, Seton vous conseille le primaire d'accrochage antirouille au phosphate de zinc. Ce primaire permettra de **stopper la corrosion** sur toutes vos structures en acier exposées dans une atmosphère moyennement agressive.
- Pour vos sols lisses, Seton vous conseille le primaire d'accrochage standard pour sols lisses afin de faciliter l'adhérence de la peinture sur le sol. Ce primaire d'accrochage vous assure un **allongement de la durée de vie de vos peintures au sol**.

Votre sol est désormais prêt, vous pouvez ensuite passer à la mise en peinture.



© ITALIANOUCLE73 - Fotolia.com

Etape ③

La mise en peinture

**Découvrez la classification
des différentes peintures en fonction du type de sol.**



3. La mise en peinture

Le sol est sûrement la surface la plus soumise aux différentes agressions. La peinture utilisée doit donc être de qualité. Il est important qu'il y ait un bon accrochage de la peinture au sol, une résistance maximale à l'abrasion, une bonne résistance aux produits d'entretien, et dans certains cas une bonne résistance aux produits chimiques et pétroliers (notamment dans les industries, parkings, ou garages).

Avoir les bons outils et accessoires

Avant d'entreprendre les travaux de mise en peinture, il est indispensable de vérifier si vous possédez tous les outils et accessoires nécessaires. En effet, la peinture nécessite **un équipement adapté**. Voici une liste des outils à posséder :

- **Ruban de masquage** : pour peindre vos surfaces sans bavure.
- **Seau et bac à peinture** : un kit pratique adapté aux petites surfaces (avec le bac à peinture) mais également aux grandes surfaces (avec le seau type « Camion »).
- **Pot pour mélange** : pour la préparation de vos peintures.
- **Mélangeur bois** : idéal pour les petits mélanges de peinture.
- **Rouleau « patte de lapin »** : pour un marquage au sol facile. Sa largeur correspond aux lignes standards et vous permet de constituer un repère pour vos tracés.
- **Pinceau plat** : pour la mise en peinture de surfaces moyennes ou la pose de certains primaires.
- **Traceurs de ligne haute définition Easyline Edge** : pour le traçage de lignes nettes et précises.

Les différents types de peinture

Les peintures se classifient en 2 sortes :

- ▶ **Les peintures 2 ou 3 composants**
- ▶ **Les peintures mono-composant**

Dans chacune de ces deux catégories, on retrouve des peintures à base solvant et à base eau :



Les peintures base solvant sont à utiliser avec beaucoup de précaution. Elles contiennent des **composés organiques volatils (COV)** nuisibles pour la santé et pour l'environnement. Lors de la mise en peinture, il est donc fortement recommandé de porter des **équipements de protection individuelle** (masque, vêtements résistants, gants, lunettes...). Les risques d'incendie et d'explosion ne sont pas à négliger, car les peintures base solvant sont **inflammables**, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en présence d'une source d'inflammation. Dans le cas d'une utilisation de peinture intérieure, pensez à **aérer les pièces**. Pour le respect de l'environnement, apportez vos restes de peintures dans une déchetterie.



Les **peintures base eau** sont plus **écologiques** et plus saines pour la santé. Elles sont également plus adaptées pour des **surfaces humides**. Ces peintures base eau offrent un certain confort d'application. Elles sèchent vite, et contiennent **moins de composés organiques volatils (COV)** que la peinture à base de solvants et entraînent donc **moins d'odeur**. Le nettoyage des pinceaux et rouleaux devra se faire avec de l'eau.

► Les peintures 2 ou 3 composants : pour une tenue de très longue durée

Ces peintures sont préférables lorsque votre sol est soumis à de fortes pressions, des passages intensifs, des conditions difficiles. Elles garantissent un **marquage longue durée** et plus résistant.

Sur les parkings, ou encore dans les garages, le sol est soumis à de fortes pressions pendant de longues durées. La surface de contact entre les pneus du véhicule et le sol est problématique car la gomme des pneus colle à la peinture de vos sols. Dans toutes ces situations, une peinture **2 ou 3 composants** est indispensable.

Les peintures **mono-composant** ne sont généralement pas assez résistantes pour ces types de surfaces.

Avant l'application de la peinture, Seton vous recommande l'application d'un **imprégnant** sur votre sol.

Deux types d'imprégnant existent :

- **La peinture d'imprégnation à base solvant** : cette peinture prépare vos sols avant l'application d'une peinture époxy ou polyuréthane. La peinture va former un film de protection anti poussière sur votre sol. Elle est très recommandée sur des sols poreux ou friables et permettra une meilleure tenue dans le temps de votre peinture.
- **La peinture d'imprégnation sans solvant** : cette peinture est recommandée dans les industries souhaitant utiliser des produits les moins agressifs possibles. Elle crée un film étanche sur votre sol. Elle est très recommandée sur des sols poreux ou friables et permettra une meilleure tenue dans le temps de votre peinture.

Vous pourrez ensuite appliquer la peinture correspondant au type de sol :

- **Peinture haute résistance base solvant** : pour tous types de sols en intérieur. Elle est idéale pour les endroits à fort passage car la durée de vie du marquage est très élevée.
- **Peinture haute résistance base eau** : pour tous types de sols en intérieur et en extérieur. Elle vous assure une durée de vie du marquage élevé et ce produit est non agressif car il ne contient pas de solvant.
- **Peinture résistante épaisse base solvant** : idéal pour bande stop, passages piétonniers, bande à fort passage de chariot. Ce produit vous assure une durée de vie élevée du marquage.
- **Peinture auto lissante base solvant** : pour tous types de sols. Elle masque les aspérités du sol. Avec cette peinture, l'application d'un primaire n'est pas nécessaire.

► Les peintures mono-composant : pour une tenue de courte et moyenne durée

Elles s'utilisent pour les marquages en intérieur et extérieur sur des zones de passages non intensifs. La manipulation et la pose sont plus simples, car il n'y a qu'un seul produit.

- **Peinture Seton Line base solvant** : pour tous types de sols en intérieur et extérieur. Elle est conseillée pour les sols difficiles et gras en passage non intensif.
- **Peinture Seton Line base eau** : pour une utilisation en extérieur et sur enrobé à l'intérieur. Elle est conseillée pour les zones de passage non intensif.
- **Peinture routière base solvant** : pour le marquage des axes routiers (zébras, parkings...). Elle est conseillée pour les différents marquages nécessitant un temps de séchage court.
- **Peinture routière sans solvant** : pour le marquage des axes routiers et des zones nécessitant un temps de séchage court. Ce produit est non agressif car il ne contient pas de solvant.

Connaître les couleurs réglementaires

Chaque couleur et donc chaque code associé (RAL) a une signification différente. Il est important de veiller à l'**utilisation de la bonne couleur** selon la signalétique voulue :



- **Blanc** (RAL 9016) : marquage général.
- **Rouge** (RAL 3020) : danger, interdiction.
- **Vert** (RAL 6024) : information, direction.
- **Jaune** (RAL 1023) : avertissement, danger.
- **Gris** (RAL 7045) : effacement des lignes existantes.
- **Noir** (RAL 9017) : effacement des lignes existantes.
- **Bleu** (RAL 5017) : obligation, protection.
- **Orange** (RAL 2009) : stockage chimique.

Pour la délimitation des zones de passage, stockage, passages dangereux, un codage bicolore existe :

- **Noir/blanc** : circulation.
- **Jaune/Noir** : zones dangereuses.
- **Magenta/Jaune** : risques de radiation.
- **Vert/Blanc** : premiers secours.
- **Rouge/Blanc** : équipement incendie.

Enfin, pour plus de sécurité, le marquage de vos sols permettra de prévenir les usagers et d'éviter les accidents.



Etape ④

Le marquage des sols

**Délimitez votre espace de travail,
vos zones de stockage, ou encore vos parkings
avec une signalisation claire et précise.**

4. Le marquage des sols

Salle de sport, parking, industrie, entrepôt... Seton vous conseille pour le **marquage** de vos sols.

Ainsi, chaque zone de votre bâtiment, qu'il s'agisse par exemple de la production, du stockage ou encore des parkings doit être signalée par un marquage au sol clair et précis

Délimitation de l'espace de travail, des parkings et des zones piétonnes

► Espace de travail

Conformément à l'article R. 232-1-9 du Code du travail « Les lieux de travail intérieurs et extérieurs doivent être aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre. » Un **espace de travail bien délimité** est une surface sécurisée. Le **marquage au sol** est donc nécessaire afin d'éviter les accidents du travail, mais il est surtout **obligatoire**.

En effet, l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la **signalisation de sécurité et de santé au travail** dans son article 12 dispose qu' « à l'intérieur des zones bâties de l'entreprise auxquelles le travailleur a accès dans le cadre de son travail, les obstacles susceptibles de provoquer des chocs ou des chutes de personnes et les endroits dangereux, où notamment peuvent avoir lieu des chutes d'objets, doivent être signalés par des bandes jaune et noir ou rouge et blanc. Les dimensions de cette signalisation doivent tenir compte des dimensions de l'obstacle ou endroit dangereux signalé. »

De plus, l'article 13 dispose que « lorsqu'en application des articles R. 235-3-11 ou R. 232-1-9 du code du travail les voies de circulation doivent être clairement identifiées, ces voies doivent être bordées par des bandes continues d'une couleur bien visible, de préférence blanche ou jaune, compte tenu de la couleur du sol. L'emplacement des bandes doit tenir compte des distances de sécurité nécessaires entre les véhicules qui peuvent y circuler et tout objet pouvant se trouver à proximité et entre les piétons et les véhicules. Les voies permanentes situées à l'extérieur dans les zones bâties doivent également être marquées, à moins qu'elles ne soient pourvues de barrières ou d'un dallage appropriés. »



► Parkings

Les parkings doivent être parfaitement **identifiés** et **visibles** facilement. Les dimensions des **emplacements individuels** ne font pas l'objet d'une réglementation, sauf en ce qui concerne les **emplacements réservés aux handicapés** qui sont visés par le décret n° 94-86, le décret n° 2006-555 et les arrêtés du 1er août 2006. Pour ce qui est de la dimension des places de stationnement handicapés, la bande d'accès latérale doit avoir une largeur de 0,80 m sans que la largeur totale de l'emplacement soit inférieure à 3,30 m.



► Zones piétonnes

Le marquage des zones piétonnes permet de contrôler les **flux de déplacement**, l'**accès aux zones restreintes** et **zones interdites au personnel et au public**. Avant d'installer un marquage au sol, il est important d'identifier les déplacements en piétons et véhicules.

Signalisation auto-adhésive

Seton vous propose une gamme de signalisation auto-adhésive de sol pour l'organisation et la délimitation des zones de stockage, d'expédition, ou plus généralement de vos entrepôts et de vos ateliers... Cette gamme est adaptée à vos besoins pour une pose rapide, simplifiée et personnalisée.

La solution de signalisation auto-adhésive présente de nombreux avantages :



- Vous n'aurez pas besoin de cesser l'activité de votre entreprise durant la pose de la signalisation auto-adhésive.
- Il n'y a **aucun risque de bavure** contrairement à la peinture.
- Les bandes auto-adhésives sont **résistantes** dans le temps et à l'usure.
- Une fois enlevée, la signalisation auto-adhésive ne laisse aucune trace sur votre sol.

Dans notre large gamme de produits de marquage au sol adhésif, vous trouverez notamment :

- **Bandes de signalisation hachurées standards** : visibles et résistantes, un produit économique très adhésif.
- **Bandes hachurées pour un marquage temporaire** : idéales pour définir des périmètres éphémères.
- **Bandes de sécurité hachurées haute visibilité** : visibles de jour comme de nuit, pour un repérage des zones de danger.
- **Bandes de sol réfléchissantes** : un aspect brillant qui les rend plus visibles une fois éclairées.
- **Bandes de sol Toughstripe** : une résistance extrême pour marquer les allées piétonnes, les zones de stockage ou pour indiquer l'endroit où se trouvent les équipements de sécurité.
- **Rubans antidérapants SetonWalk noirs** : antidérapants adhésifs pour une application multiple en intérieur et en extérieur. Ces rubans peuvent être posés partout où vous désirez une surface antidérapante.
- **Marquage entrepôt Toughstripe** : indiquer le sens de circulation, baliser les zones piétonnes en entrepôts, usines ou espaces de stockage.
- **Marquage pré-espacé Toughstripe** : des formes pré-espacées pour une application aisée. Les traits, disques et flèches sont pré-espacés sur le ruban de transfert, rendant la pose facile et avec un espace constant entre les formes.
- **Pictogrammes de sécurité au sol** : spécialement adaptés pour une signalisation au sol, ils résistent au passage et à l'abrasion et sont antidérapants.

Pour plus de sécurité : ralentisseurs et panneaux de signalisation

Pour garantir la sécurité de vos usagers, les ralentisseurs permettront de réduire la vitesse du trafic et donc d'éviter les accidents. Seton vous propose différents modèles dont :

- **Le ralentisseur une pièce, en caoutchouc jaune et noir** : le coloris jaune et noir assure une visibilité lointaine aux conducteurs.
- **Les ralentisseurs modulaires droits, spécial entrepôts** : réduisent la vitesse des engins dans les zones de stockage.
- **Les ralentisseurs une pièce, grande largeur pour trafic léger** : ralentissent le trafic tout en épargnant les amortisseurs.
- **Les ralentisseurs modulaires droits avec réflecteurs pour trafic intense** : idéals dans les zones de circulation intense, comme les usines de fabrication ou les zones commerciales.

Enfin, les panneaux de signalisation sont indispensables pour guider les employés, usagers, ou clients sur votre site, à la fois pour indiquer le sens de circulation, le stationnement des véhicules ou encore l'état du sol (surface mouillée, glissante ...). Dans la plupart des cas, le marquage au sol ne suffit pas et doit être accompagné de panneaux de signalisation. Seton vous conseille :

- **La balise de signalisation sol glissant et risque de dérapage** : une solution pratique et économique pour signaler un danger ou une interdiction.
- **Le panneau de danger en aluminium « surface glissante »** : pour une signalisation en milieu agressif.